

Arrêté n° **271** /MEF/DGTCP/DEMO du **17** JUIL 2017 portant  
classification des Trésoreries

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et dans la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 026/MEF/DGTCP/DEMO du 09 février 2017, portant organisation des Trésoreries et fixant leurs attributions ;

Considérant les nécessités de service ;

Direction de la Documentation  
et des Archives  
COURRIER ARRIVEE: Date: **31/07/17** n° **0514**  
SECRETARIAT .....  
SDD:.....  
SDA.....  
Sce Qualité:.....  
Sce RHM:.....  
Divers:.....  
Instruction du Directeur:.....

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est institué une classification des Trésoreries au regard de leur volume d'opérations.

**Article 2** : Les Trésoreries sont classées en trois (3) catégories tel qu'il suit :

1 <sup>ère</sup> CATEGORIE	2 <sup>ème</sup> CATEGORIE	3 <sup>ème</sup> CATEGORIE
BONIEREDOUGOU BONOUA BOROTOU HIRE NIABLE OURAGAHIO SONGON	ASSUEFRY AYAME AZAGUIE BODOKRO BONON DJEBOUUA ETTOKRO FRONAN GBOGUHE GRAND-ZATRY GUIBEROUA NAPIE NIELLE SAIOUA TAFIRE TIEME TIENKO WOROFLA	BIN-HOUYE DIABO GBON MASSALA RUBINO SANGOUTNE SATAMA-SOKORO SATAMA-SOKOURA

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet de révision chaque trois (3) ans, le cas échéant.

**Article 4 :** Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 17 JUIL 2017



Adama KONE

**Ampliations**

- Cour Suprême 1
- SGG 1
- MEF/CAB 1
- Tout service DGTCP 1
- JORCI 1